

**AVENANT 2021  
A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS  
ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ  
ET LA MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ  
2019-2021**

**ENTRE**

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ**

Représentée par son président en exercice, M. Daniel FORESTIER

Dûment autorisé à signer la présente convention par délibération en date du 2 juin 2021 ;

**d'une part**

**ET**

**L'ASSOCIATION « MAISON DU TOURISME DU LIVRADOIS-FOREZ »**

**DOMICILIEE A LE BOURG**

**63 880**

**SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT**

**SIRET**

Représentée par sa présidente, Corinne MONDIN dûment autorisée par la délibération du conseil d'administration de la Maison du tourisme du 21 janvier 2021

**d'autre part**

**EN COMPLEMENT DE LA CONVENTION CADRE TRIANNUELLE, IL EST CONVENU, SPECIFIQUEMENT POUR L'ANNEE 2021 CE QUI SUIT :**

### **ARTICLE 1 : AMENAGEMENT DES BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE**

Il est proposé d'harmoniser et aménager les 10 bureaux d'information touristique (BIT) de la Maison du tourisme en deux tranches. Les bureaux concernés sont :

- pour Ambert Livradois-Forez : Ambert, Arlanc, Olliergues, Saint-Anthème, Saint-Germain l'Herm
- pour Thiers Dore et Montagne : Thiers, Courpière, Saint-Remy-sur-Durolle
- pour Billom communauté : Billom
- pour Entre Dore et Allier : Lezoux

La première tranche prévue en 2021 comprend :

- l'aménagement des devantures des BIT ;
- une étude pour l'aménagement intérieur et extérieur des BIT.

<b>Contenu</b>	<b>Coût prévisionnel (HT)</b>
Lot 1 : devanture – prestation de conseil	8 000 €
Lot 1 : devanture -aménagement	38 000 €
Lot 2 : étude aménagement intérieur	14 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>

La deuxième tranche, à partir de 2022, consisterait à réaliser les investissements suite aux préconisations de la tranche 1 concernant l'aménagement intérieur (et éventuellement extérieur).

L'ensemble de ce programme serait financé :

- par la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Parc Livradois-Forez à hauteur de 75 % (80 % pour la tranche 1 ; 70 % pour la tranche 2) signé entre syndicat mixte du Parc et le Conseil régional.
- par les communautés de communes au prorata du nombre de bureaux d'information touristique sur leur territoire.

Le plan de financement de la première tranche est donc le suivant

<b>Contributeurs</b>	<b>Montant</b>
Conseil régional Auvergne	48 000 €
Ambert Livradois-Forez	6 000 €
Thiers Dore et Montagne	3 600 €
Billom communauté	1 200 €
Entre Dore et Allier	1 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>

### **ARTICLE 2 : DEMARCHE DE CLASSEMENT, DEMARCHE QUALITE ET SCHEMA D'ACCUEIL ET D'INFORMATION TOURISTIQUE**

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil et de l'information touristique sur le territoire, il est proposé d'engager un ensemble de démarche de façon logique et intégrée regroupant à la fois

- une démarche qualité permettant de solidifier la qualité des services proposées aux visiteurs (mais aussi aux prestataires touristiques, salariés et collectivités locales)
- la création d'un schéma d'accueil et d'information touristique pour apporter de la cohérence à l'ensemble de la démarche d'accueil concernant l'ensemble des acteurs de la destination (MDT, prestataires, collectivités locales)
- le classement de l'office de tourisme.

## **1 – Schéma d'accueil et d'information touristique (SADI)**

Le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI) permettrait de mener une réflexion et un projet autour de l'accueil des visiteurs sur l'ensemble de la destination et pas uniquement par des actions de la Maison du tourisme. L'accueil comprend notamment : l'accueil dans les stations de transport (gares, aires d'autoroute, etc.), dans les sites touristiques et les sites naturels, l'accueil numérique, l'accueil chez les prestataires touristiques, etc. La réalisation du SADI impliquerait :

- la connaissance des comportements et des usages des clientèles qui fréquentent le territoire (identification des clientèles prioritaires et leurs besoins en termes d'accueil et d'information).
- un état des lieux des outils d'accueil et de diffusion de l'information à partir des parcours clients « dans les murs » (dans l'office de tourisme) et « hors les murs » (chez les prestataires, dans les lieux publics, etc.).
- la construction du schéma proposant des scénarios de progression et un plan d'action intégrant les actions menées par l'ensemble des partenaires.
- l'animation de ce SADI et de son déploiement.

## **2 – Démarche qualité**

Le lancement d'une démarche qualité permettrait à l'office de tourisme de garantir la qualité de l'ensemble de ces services que ce soit auprès :

- des visiteurs ;
- des prestataires touristiques ;
- des collectivités locales partenaires ;
- des salariés.

Cette démarche est obligatoire pour obtenir le classement de l'office de tourisme.

## **3 – Classement de l'office de tourisme**

La Maison du tourisme est un office de tourisme intercommunautaire qui n'est actuellement pas classé. Le classement en catégorie I permettrait une vérification de la qualité de certains services d'accueil, une garantie pour les visiteurs et une reconnaissance du travail de l'office de tourisme. Ce classement est également nécessaire pour les communes qui souhaiteraient être commune touristique ou station classée.

Pour réaliser l'ensemble de ces missions, il est proposé de recruter un.e chargé.e de mission pour une période de 18 mois.

### **Coût estimatif (18 mois)**

Salaire et charges et / ou prestation de service	50 000 €
Frais de structure	7 500 €
Audit et autres	2 500 €
TOTAL	60 000 €

### **Projet de plan de financement**

Europe - Leader (80 %)	48 000 €
Communautés de communes (20 %)	12 000 €

### **Répartition par communauté de communes (suivant convention triennale)**

ALF	40 %	4 800 €
Billom	15 %	1 800 €
Entre Dore et Allier	12,1%	1 440 €
TDM	32,9%	3 960 €

La contribution des communautés de communes serait à répartir à 50/50 sur les exercices 2021 et 2022.

**ARTICLE 3 : COMPLEMENT A L'ARTICLE 15-3 « ACTIONS SPECIFIQUES »**

Sans objet, il n'y a pas d'actions spécifiques demandées par la Communauté de communes.

**ARTICLE 4 : COMPLEMENT A L'ARTICLE 19 « SUBVENTIONS SPECIFIQUES »**

En complément de la contribution attribuée pour l'année 2020 et en référence aux articles 1 et 2 du présent avenant un complément de subvention en 2021 sera attribué à la Maison du tourisme du Livradois-Forez suivant le tableau récapitulatif ci-dessous :

<b>Contributeurs</b>	<b>Programme aménagement des BIT (tranche I)</b>	<b>SADI, Démarche qualité, classement</b>	<b>TOTAL</b>
Ambert Livradois-Forez	6 000 €	2 400 €	8 400 €
Thiers Dore et Montagne	3 600 €	1 980 €	5 580 €
Billom communauté	1 200 €	900 €	2 100 €
Entre Dore et Allier	1 200 €	720 €	1 920 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 000 €</b>	<b>6 000 €</b>	<b>18 000</b>

**Fait à Saint-Gervais-sous-Meymont  
Le**

**Pour la Communauté de communes  
Le Président,**

**Pour la Maison du tourisme  
La Présidente,**

**Daniel FORESTIER**

**Corinne MONDIN**